

1.1 PROCÉDE D'ÉVALUATION PRÉALABLE A VOTRE FORMATION A LA CONDUITE ET A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 55 minutes, va être réalisée.

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II - Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III - Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée avec un moniteur en voiture.

IV - Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART - FICHE ÉLÈVE

1. Informations d'ordre général

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____ Niveau scolaire : _____ Nationalité : _____
 Actuellement titulaire d'un permis de conduire : oui non
 Catégorie de véhicule : _____
 Véhicule Matriculé : oui non

2. Expérience de la conduite

Modèle	Conduite en ville	Autre que ville	En circuit	Sur route
AM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AM1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Connaissance du véhicule

Direction : non oui
 Freinage : non oui

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Règles du code de la route : non oui
 Règles de la circulation : non oui
 Règles de la sécurité : non oui

5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrage en côte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manœuvres de volant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mémoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

7. Perception

	F	S	B
Inspection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Émotivité

	F	S	B
En général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Résultat de l'évaluation

	Total	résultat final
Total des résultats partiels	13	25

10. Proposition : volume de formation prévisionnel

Proposition de formation : théorique _____ heures, pratique **25** heures

Signature : _____ Date : 26/02/2018

1.2 ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIÈRE

Votre Assurance

► Permis 1€

Attestation de
Garantie financière
Établissements d'enseignement de la
conduite et de la Sécurité Routière.

L'Auto Ecole Barre Formation
4, Place du Petit Bourg
50340 LES PIEUX

Intermédiaire

Cabinet ACBS Assurances
3 rue du Docteur Rouyer
61300 L'AGLE

Tel : 02 33 84 11 54
Fax : 02 33 34 99 67

Mail : barry@acbs-assurances.fr

Vos références :

Contrat
N° 4921940004

Référence client
N° 0380574720

ATTESTATION

La société AXA France IARD S.A., Société Anonyme au capital de 214.799.030 Euros, ayant son siège social au 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 722 057 460, atteste que :

L'AUTO ECOLE BARRÉ FORMATION représentée par Monsieur Aurélien BARRÉ, ayant son siège social au 4 Place du Petit Bourg - 50340 LES PIEUX, entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BLOIS sous le numéro 528 589 203 00017.

a souscrit une garantie financière représentant 30 % au maximum de la part du chiffre d'affaires annuel HT de l'année N-1 que le cautionné déclare réalisé au titre des formations aux permis A et B.

Cette garantie financière, délivrée dans le cadre du dispositif du permis à 1€ par jour, a pour objet de rembourser au bénéficiaire de la formation les prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation du cautionné serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois, conformément au décret n° 2005-1225 du 29 septembre 2005 modifié.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

La présente attestation valable du 01/01/2018 au 31/12/2018 ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris
Le 09 Février 2018

L'Agent pour délégation

1.3 PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogue et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...);
- la pression des pairs.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments dur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisés ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique..

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AU CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique – 1 h

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux risques (1 h)

- Sensibilisation aux risques spécifiques cyclo
- Sensibilisation aux cas d'accidents cyclo
- La vitesse et ses conséquences

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation pratique – 6 h

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule hors circulation (2 h) et en circulation (4 h).

La formation pratique hors circulation

- Les équipements, leurs rôles
- Connaissance des principaux organes du cyclo
- Les contrôles indispensables à l'entretien
- La maîtrise technique du cyclo hors circulation

La formation pratique en circulation

- Démarrer le cyclomoteur
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur
- Rechercher des indices utiles
- Adapter l'allure
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité
- Négocier un virage
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersection
- Changer de direction

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Conduire un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

La formation théorique - 4 h

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- le triangle de pré-signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-déattelage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un déattelage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

La formation pratique - 3 h

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- les angles morts ;
- les changements de direction ;
- la prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- l'information et la communication avec les autres usagers ;
- l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC tractant une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3,500 kg, lorsque la somme des PTAC de l'ensemble constitué est supérieure à 4.250 kg.

La formation

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

THÉMATIQUES

Connaissances générales

- La pluie, la neige, le verglas, le brouillard, le vent, les distances d'arrêt
- La conduite en montagne ou zones accidentées
- L'hygiène et la conduite
- La fatigue
- Le chargement
- Le stationnement
- Le dépassement
- Le centre de gravité, la force centrifuge, le stabilisateur
- La vitesse, l'anticipation, les situations d'urgence
- Le freinage
- Le porte-à-faux, les angles morts
- L'assurance
- Le passage à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrages d'art, les plantations, l'itinéraire

Vérifications à effectuer

- Système de direction du véhicule tracteur
- Niveau du liquide de frein
- Suspension de la remorque
- Pneu du véhicule tracteur/ de la remorque
- Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction
- Rétroviseurs additionnels : état, fixation
- Lave glaces, essuie-glaces
- Portes, fenêtres et/ou venteaux (caravane), hayon.

Attelage/déattelage

- Vérifications du système d'attelage : stabilisateur, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule
- Positionnement du véhicule tracteur ou de la remorque : verrouillage de la tête d'attelage, mise en place du filin et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein.
- Frein, roue jockey, filin, câble électrique, ouverture tête d'attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 mètre minimum).

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

1.4 HORAIRES DES COURS THÉORIQUES

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :

Mardi à 19h ; mercredi de 14h à 20h ; vendredi de 18h à 20h ; samedi de 14h à 16h.

Tous les thèmes de l'ETG sont abordés.

Les cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière :

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,
- Défaut de port de la ceinture,
- Distracteurs...

2.1 PROPOSITION CHIFFREE

CONTRAT DE FORMATION

**LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR**

ENTRE d'une part,

L'établissement d'enseignement de la conduite

AUTO-ECOLE BARRE FORMATION

4 PLACE DU PETIT BOURG 50340 LES PIEUX

Agrément Préfectoral N° E1105005490 obtenu le :28/01/2016

Tél. 02.33.04.15.49

Siret N° 528 589 203 00017

Représenté par : **BARRE AURELIEN**

ci-après dénommé "l'établissement",

ET d'autre part,

L'élève-conducteur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Permis demandé : B

Tél. :

Né(e) le :

à :

Nom de naissance :

Déjà titulaire du permis : AM

N° :

obtenu à : Saint-Lô

le :

ci-après dénommé "l'élève",

il est convenu ce qui suit.

Prestations et Tarifs

	FORM B 20H 1€	T.Unit en €	Quantité	Taux TVA	Prix en €
Démarches administratives		60,00	1,00	20,00	60,00
Kit pédagogique		20,00	1,00	5,50	20,00
Forfait Code		200,00	1,00	20,00	200,00
Boîtier de code		15,00	1,00	20,00	15,00
Evaluation de départ		40,00	1,00	20,00	40,00
Leçon de conduite		40,00	20,00	20,00	800,00
Accompagnement examen conduite		40,00	1,00	20,00	40,00
livret de verification		10,00	1,00	5,50	10,00
Réservation examen code		30,00	1,00	20,00	30,00
TOTAL T.T.C.					1215,00

Modalités de paiement

VIREMENT DE LA BANQUE SUR LE COMPTE
DE L'AUTO-ECOLE APRES ACCEPTATION DE L'EMPRUNT
LES LECONS COMPLEMENTAIRES SERONT FACTUREES AU TARIF EN VIGUEUR

Commentaire :

L'élève donne mandat à l'établissement pour effectuer en son nom toutes les démarches administratives relatives au permis (titre, ANTS, épreuve ETG, etc.) et fournira les documents et les données personnelles nécessaires.

Fait en 2 exemplaires,

à LES PIEUX

le 31/10/2018

L'établissement

Auto-Ecole Barré Formation
4 Place du Petit Bourg
50340 LES PIEUX
Tél. 02 33 04 15 49
N° Siret : 528 589 203 00017 - APE 8553Z
TVA intr. : 0% - N° FR 75 528 589 203
agrément : E1105005490

L'élève

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat figurant au verso. Mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour accord"

Lu et approuvé, bon pour accord

Recanuto

Pour les mineurs

Nom, Adresse et Signature du représentant légal précédée de sa qualité et de la mention manuscrite "Bon pour autorisation"

Bon pour autorisation

2.2 DÉROULEMENT À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)		
	Date :	Candidat
	L'expert(s) :	Nom :
	Codes spécifiques :	Prénom(s) :
		NEPN :
		Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord					X			
Effectuer des vérifications du véhicule			X					
Connaître et utiliser les commandes					X			
Appréhender la route								
Prendre l'information			X					
Adapter son allure aux circonstances					X			
Appliquer la réglementation			X					
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers					X			
Partager la chaussée					X		0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité					X	1		
Sous-totaux			2	2	15	1	0,5	0,5
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Courtoisie			+1					
Total général					23			

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
-------	---------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;

- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT À LA CATÉGORIE « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	5	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie			+1					
	Total général							

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT AU CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, (durée 4h),
- une phase de sensibilisation aux risques (durée 1h).

Avec le permis AM option cyclo

On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

DÉROULEMENT

À LA CATEGORIE « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

- **4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

B/ Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique

- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

- Le chargement : répartition et arrimage.

C/ Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.

- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

D/ Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

E/ Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.

- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation et fera la demande d'édition du titre de conduite.

DÉROULEMENT À LA CATÉGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3						
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord											
Connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers									0	0	0
Partager la chaussée									0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1			
Sous-totaux											
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1						
Courtoisie au volant					+1						
Total général											

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

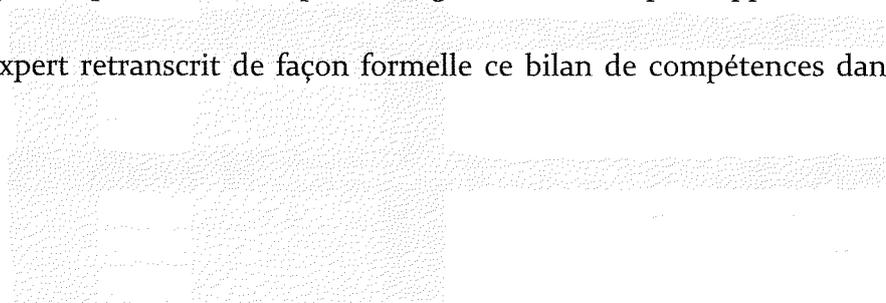
Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



2.3 RÉGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE BARRE FORMATION

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation...

Article 2 : Consignes de sécurité

- consignes d'incendie;
- interdictions relatives aux boissons alcoolisées et drogues ;
- interdiction de fumer...

Article 3 : Accès aux locaux

- horaires de l'établissement ;
- accès libres à la salle de code...

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînements au code

- modalités d'accès à la salle (horaires ...), d'utilisation du DVD, de la Box et du boîtier de réponse ;
- modalités d'utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement au code...

Cours théoriques

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés-par un enseignant en présentiel.

Cours pratiques

- évaluation de départ ;
- livret d'apprentissage ;
- modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite ;
- déroulement d'une leçon de conduite ;
- retard...

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;
Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, gants, chaussures qui couvrent les chevilles.

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation ;
- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée ...

Article 7 : Assiduité des stagiaires

- respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;
- gestion des absences, des retards ...

Article 8 : Comportement des stagiaires

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- respect du personnel enseignant et des autres élèves ...

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive.

2.4 SUIVI THEORIQUE ET PLANNING DES LECONS

COMPTE-RENDU DE LA FORMATION THEORIQUE

Nombre de tests collectifs	Score moyen sur les 5 derniers tests collectifs de 40 questions
51	33

Thème(s) dont le taux de réussite est inférieur à 75%
Législation, Route

Liste des tests effectués

Date et Heure	Support	Série	Score	Nb Questions	Fautes par thème
30/10/2018 19:50	ENPC DVD 3.03	T4	34 / 40	40	C2-D1-P1-R1-U1
27/10/2018 14:47	ENPC DVD 3.11	T1	37 / 40	40	L2-R1
24/10/2018 17:45	ENPC DVD 3.06	T1	31 / 40	40	D1-L2-M1-P2-R2-U1
24/10/2018 16:47	ENPC DVD 3.11	T2	32 / 40	40	C1-D3-E1-R1-S1-U1
23/10/2018 19:53	ENPC DVD 3.09	T4	33 / 40	40	A1-E1-L2-M1-S1-U1
20/10/2018 14:54	ENPC DVD 3.05	T4	31 / 40	40	A1-L1-M2-P1-R2-U2
19/10/2018 19:56	ENPC DVD 3.08	T5	32 / 40	40	C2-D1-L1-M1-P1-R1
17/10/2018 18:56	ENPC DVD 3.08	T3	34 / 40	40	C1-L1-S1-U3
16/10/2018 19:49	ENPC DVD 3.05	T5	34 / 40	40	C2-D1-M1-P1-R1
13/10/2018 15:50	ENPC DVD 3.07	T1	36 / 40	40	C2-M1-R1
12/10/2018 19:48	ENPC DVD 3.12	T1	32 / 40	40	C1-D1-L2-M3-P1
10/10/2018 18:53	ENPC DVD 3.08	T1	34 / 40	40	C1-M2-R1-S1-U1
09/10/2018 19:48	ENPC DVD 3.12	T2	33 / 40	40	A1-C1-D1-M2-P1-U1
03/10/2018 18:49	ENPC DVD 3.06	T5	30 / 40	40	C3-D1-E2-L1-P1-U2
02/10/2018 19:53	ENPC DVD 3.03	T6	32 / 40	40	C2-D1-L1-M1-P1-S1-U1
29/09/2018 15:03	ENPC DVD 3.04	T3	30 / 40	40	C4-L2-M2-P1-R1
26/09/2018 18:53	ENPC DVD 3.02	T2	34 / 40	40	C1-L2-P1-R1-U1
25/09/2018 19:51	ENPC DVD 3.04	T1	29 / 40	40	C4-D1-L1-M3-R1-S1
21/09/2018 19:52	ENPC DVD 3.09	T6	35 / 40	40	C2-E1-M1-U1
19/09/2018 18:52	ENPC DVD 3.09	T3	36 / 40	40	A1-E1-L1-M1
18/09/2018 19:51	ENPC DVD 3.02	T3	34 / 40	40	C1-D2-L1-M2
14/09/2018 19:47	ENPC DVD 3.12	T4	32 / 40	40	C1-D1-P1-R3-S2
12/09/2018 16:45	ENPC DVD 3.11	T1	31 / 40	40	C1-L2-M3-S2-U1
11/09/2018 19:54	ENPC DVD 3.08	T2	32 / 40	40	D1-E1-L1-P1-R1-S1-U2
08/09/2018 15:57	ENPC DVD 3.08	T4	29 / 40	40	A1-C2-D1-L2-M1-P1-R1-S1-U1
07/09/2018 19:53	ENPC DVD 3.05	T2	36 / 40	40	D2-P1-R1
05/09/2018 16:50	ENPC DVD 3.05	T2	28 / 40	40	C2-D3-E1-L1-M1-P1-R1-S1-U1
04/09/2018 19:52	ENPC DVD 3.06	T3	33 / 40	40	C2-D2-L1-M2
01/09/2018 15:51	ENPC DVD 3.09	T2	32 / 40	40	A1-C1-D2-M1-P1-S1-U1
31/08/2018 19:55	ENPC DVD 3.04	T6	33 / 40	40	A1-C1-L1-M2-R1-U1
29/08/2018 16:58	ENPC DVD 3.09	T5	29 / 40	40	C4-D2-E1-L1-P1-R1-U1
28/08/2018 20:00	ENPC DVD 3.02	T1	36 / 40	40	C1-D1-L1-R1
25/08/2018 14:54	ENPC DVD 3.10	T5	27 / 40	40	A1-C2-D1-E1-L1-M3-P1-R1-U2
24/08/2018 19:51	ENPC DVD 3.02	T5	30 / 40	40	C2-E1-L1-M1-R1-S2-U2
22/08/2018 16:54	ENPC DVD 3.10	T6	36 / 40	40	C2-M2
22/08/2018 16:54	ENPC DVD 3.10	T6	36 / 40	40	C2-M2

AUTO-ECOLE BARRE FORMATION

Siret : 528 589 203 00017

4 PLACE DU PETIT BOURG
50340 LES PIEUX
Agr.: E1105005490
Tél.: 02.33.04.15.49

Suivi Rendez-Vous

Elève :

Rendez-vous

Mercredi 31 Octobre 2018

N°	Date	Heure	Prix	Min	F	P	Moniteur	Commentaire/Pédagogie
1	Ven.31/08/2018	13 H 00	0,00	60,00			AURELIEN	<i>Evaluation</i>
2	Sam.01/09/2018	10 H 00	0,00	60,00			REGIS	
3	Sam.08/09/2018	12 H 00	0,00	60,00			REGIS	
4	Sam.15/09/2018	14 H 00	0,00	60,00			GILLES	
5	Sam.22/09/2018	10 H 00	0,00	60,00			GILLES	
6	Sam.22/09/2018	11 H 00	0,00	60,00			GILLES	
7	Sam.29/09/2018	13 H 00	0,00	60,00			GILLES	
8	Sam.29/09/2018	14 H 00	0,00	60,00			GILLES	
9	Sam.06/10/2018	08 H 00	0,00	60,00			GILLES	
10	Sam.06/10/2018	09 H 00	0,00	60,00			GILLES	
11	Sam.13/10/2018	10 H 00	0,00	60,00			REGIS	
12	Sam.13/10/2018	11 H 00	0,00	60,00			REGIS	
13	Sam.20/10/2018	10 H 00	0,00	60,00			AURELIEN	
14	Sam.20/10/2018	11 H 00	0,00	60,00			AURELIEN	
15	Sam.27/10/2018	13 H 00	0,00	60,00			GILLES	
16	Sam.27/10/2018	14 H 00	0,00	60,00			GILLES	
17	Lun.29/10/2018	11 H 00	0,00	60,00			AURELIEN	
18	Lun.29/10/2018	12 H 00	0,00	60,00			AURELIEN	

Merci de Régulariser Votre compte avant toute
présentation à l'examen

2.5 SUIVI PEDAGOGIQUE

Cf. Fiches de suivis de 3 élèves.

3.1 PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

3.2 LIVRET APPRENTISSAGE

Cf. copies des livrets de formation de 3 élèves.

3.3 DISPOSER DES MOYENS PEDAGOGIQUES EN ADEQUATION AVEC L'OFFRE DE FORMATION

Cf. déclaration sur l'honneur

4.1 LISTE DES ENSEIGNANTS

Liste des enseignants, qualification en fonction des formations dispensées

Nom : GILLES

Catégories d'autorisation : B, BE, AM, A1, A2, A, C, CE, D.

Qualification : BEPECASER mentions 2 roues et groupe lourds.

Nom : REGIS

Catégories d'autorisation : B, BE, AM, A1, A2, A.

Qualification : BEPECASER mention 2 roues.

Nom : BARRE AURELIEN

Catégories d'autorisation : B, BE, AM, A1, A2, A.

Qualification : BEPECASER mention 2 roues.

Nom : ANNE-LAURE

Catégories d'autorisation : B, BE.

Qualification : BEPECASER.

Nom du ou des responsable(s) pédagogique(s) : AURELIEN BARRE

Personne chargée des relations avec les élèves : AURELIEN BARRE

4.2 Suivi des unités de formation continue

Cours						
Dates des cours	Nom du stagiaire	Prestataire	Lieu	Titre du cours	Nbre Heures	
08/01/2018	GILLES	SDIS 50	LES PIEUX	CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC 1	7 H	
08/01/2018	REGIS	SDIS 50	LES PIEUX	CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC 1	7 H	
08/01/2018	BARRE AURELIEN	SDIS 50	LES PIEUX	CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC 1	7 H	
08/01/2018	ANNE-LAURE	SDIS 50	LES PIEUX	CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC 1	7 H	
2018	ANNE-LAURE	AVANTAGES FORMATION	RENNES	CQP RUESRC	126 H	
Total					154	



5.1 VALORISATION AAC / CS

Le complément de votre formation

VITESSES MAXI

VILLE	FIN DE VILLE	100	110
50	80	100	110

Les règles

» Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :

- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque "conduite accompagnée" ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

Documents obligatoires :

» Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre :

- le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie) ;
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance ;
- le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

» Articles R.211-3 à R.211-6 ;

» Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite ;

» Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école : _____
Tél. : _____

Mon Assureur : _____
Tél. : _____

Auto-École Barré Formation
4 Place du Petit Bourg
50340 LES PIEUX
Téléphone : 06 08 35 53 15
02 33 04 15 49
www.autocolebarreformation.fr

ENPC

DES 15 ANS

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques ;
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

« La conduite accompagnée, c'est ma sécurité ! »

NOTICE D'EXPLICATIONS

ENPC

Le PRINCIPE

Se former dans la durée

» Des 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases :

- une période de formation initiale ;
- une période de conduite accompagnée.

1^{ère} PHASE

» Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code" ;
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite juge satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

2^{ème} PHASE

» La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

» Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectuées.

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02" Livret d'apprentissage (LIVRET ASSURÉ ASSURANCE)

Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique (AUTO-ÉCOLE)
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation initiale

Attestation de fin de Formation initiale
Extension de garantie

Conduite Accompagnée :
1 an / 3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1^{ère} Rendez-vous pédagogique 3h
- 2^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h
- 3^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

Épreuve pratique

17,5 ANS

Permis Probatoire

A

Les accompagnateurs

» Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interdictions ;
- avoir l'accord de l'assureur ;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Les avantages

» **1- Assurance**

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- suppression de la 1^{ère} année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

» **2- Une meilleure réussite**

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.

L'examen intervient dès 17 ans et demi*, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen !

Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

» **3- Permis Probatoire**

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

» **4- Moins d'accidents**

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

18 ANS

5.2 FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

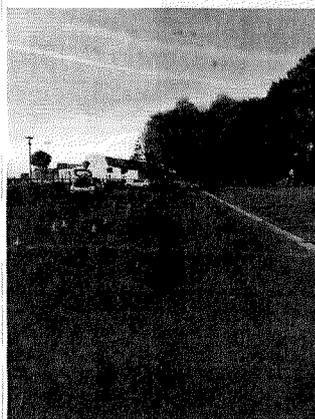
Formations aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire
et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

Adresse de la formation hors circulation :

Parking du Haras
50340 LES PIEUX

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :
2 minutes

Piste :



Capacité d'accueil :

Disponibilité de la piste :

Tous les jours.

5.3 Faire accompagner l'élève

Cf. déclaration sur l'honneur

5.4 Taux de réussite

Cf. déclaration sur l'honneur

5.5 Site Internet



Adresse du site internet ou de la page internet :

<http://autoecolebarreformation.fr/>

6.1 QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DE LA FORMATION

Ce questionnaire d'évaluation nous permet de connaître votre avis et vos suggestions concernant la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire que vous venez de suivre.

Qualité de l'information et de la formation

Items		Tout à fait satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accueil		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information sur l'offre de formation	Procédé d'évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Horaire des cours théoriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Proposition détaillée et chiffrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens pédagogiques mis à votre disposition	Disponibilités des moyens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Moyens adaptés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Disponibilité des équipes	Disponibilités des enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Disponibilité du responsable pédagogique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Disponibilité du responsable des relations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect du parcours de formation	Respect de l'intégralité du parcours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect des cours théoriques portant sur des thématiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cours dispensé par un enseignant présent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Progressivité des parcours en leçons pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Évaluation globale de la formation

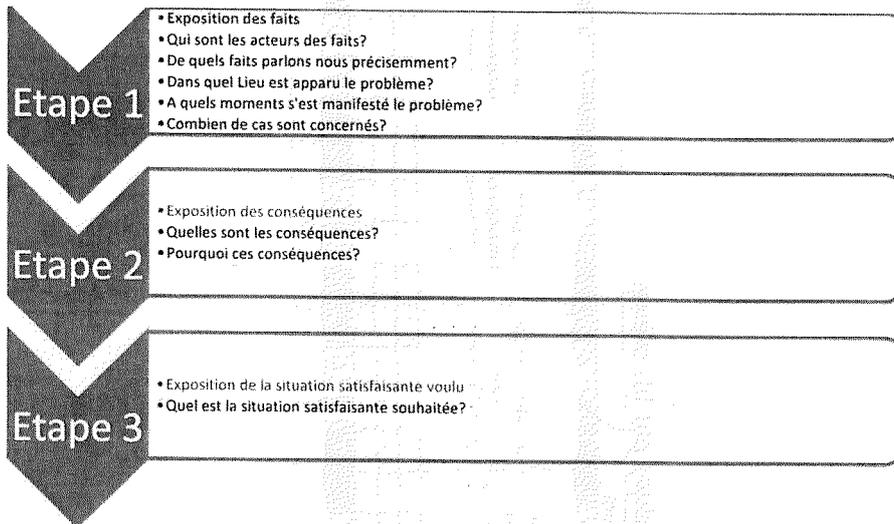
Globalement, avez-vous apprécié votre formation ?

Merci d'entourer un chiffre de 0 à 10

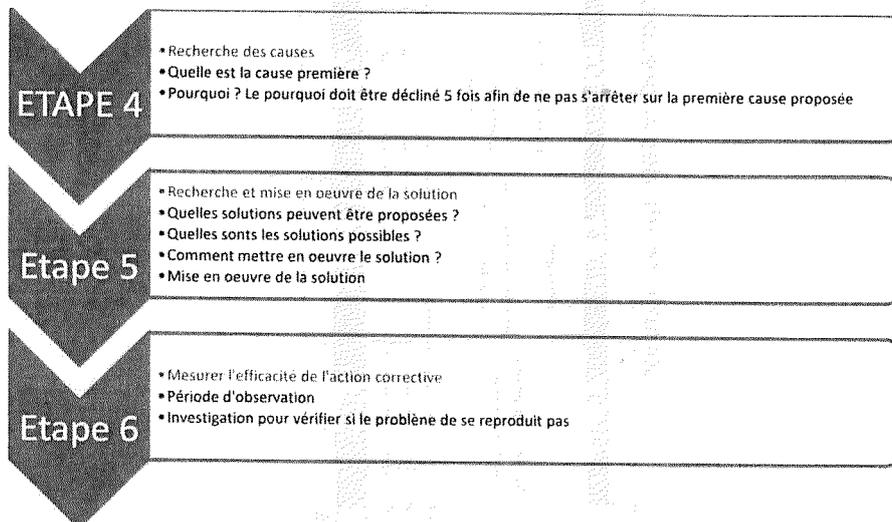
0.....1.....2.....3.....4.....5.....6.....7.....8.....9.....10
 Pas du Beaucoup
 Tout

6.3 Processus pour gérer les réclamations

1) Identification du problème



1) Causes et Solutions



ANNEXE 3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Demande d'adhésion au label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite »

- Etablissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière (Arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière)
- Association s'appuyant sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle (Arrêté du 8 janvier 2001 relatif aux conditions d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle)

1ère DEMANDE

RENOUVELLEMENT TRIENNAL

Renseignements concernant le demandeur (titulaire de l'agrément préfectoral)

Nom de famille : ... BARRÉ Nom d'usage :

Prénoms : ... Aurélien

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : ... Française

Adresse personnelle : ..
.....

Code postal : Ville :

Téléphone : 02.33.04.15.49 Téléphone portable : 06.08.35.53.15

Courriel : ... barre_formation@orange.fr

Renseignements concernant l'établissement agréé

Nom ou raison sociale : *Auto Ecole BARRÉ FORMATION*

N° agrément : *E 11 0500 5490*

Adresse de l'établissement : *4 place du petit Bourg*

Code postal : *50340* Ville : *LES PIEUX*

Téléphone de l'établissement : *0233041549* Téléphone portable : *0608355315*

Adresse du site ou de la page Internet de l'établissement : *Autoecolebarreformation*

Formations dispensées : *A2 - B - AAC - A11 - B96 - A1 - A2 → A (7^h)*

Moyens utilisés : *Voitures, motos, scooters, Remorque*

Nombre de formateurs (en ETP) : *4*

Dans le cadre de la candidature au label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite », le titulaire de l'agrément préfectoral cité ci-dessus, s'engage à fournir au service départemental en charge de l'éducation routière, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de sa demande.

En cas d'attribution du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite », il s'engage à :

- autoriser le ministère de l'intérieur à publier sur le site Internet de la délégation à la sécurité routière les coordonnées de son établissement / association,
- respecter le guide du label.

Fait à *LES PIEUX*, le *30/11/2018*

Nom et prénom du titulaire de l'agrément : *BARRÉ Aurélien*

Signature :



La demande d'adhésion au label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite », accompagnée des pièces nécessaires, doit être transmise exclusivement par voie dématérialisée sur la boîte fonctionnelle : ...

Liste des pièces à joindre à la demande d'adhésion au label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite »

- Le formulaire de demande d'adhésion à compléter
- Copie du procédé d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite ou de l'association et mis à la disposition du public (description détaillée) (cf. critère n° 1.1)
- Copie de la souscription à un dispositif de garantie financière en cours de validité et couvrant l'ensemble des élèves et des formations préparant aux différentes catégories de permis de conduire (cf. critère n° 1.2)
- Copie du ou des programme(s) détaillé(s) théorique ou pratique pour chaque formation (cf. critère n° 1.3)
- Copie des horaires des cours théoriques (cf. critère n° 1.4)
- Copie de la documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen (cf. critère n° 2.2)
- Copie du règlement intérieur (cf. critère n° 2.3)
- Copies de supports retraçant le suivi pédagogique de trois élèves (cf. critère n° 2.5)
- Copie d'un exemple de parcours de formation comportant systématiquement :
 - des cours collectifs exposant, notamment, les grands thèmes de la sécurité routière (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs...) dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière (le cas échéant, les spécificités de la conduite et de la sécurité des motocyclettes et des véhicules du « groupe lourd ») ;
 - un apprentissage de la conduite progressif, prenant en compte la variété des situations de conduite (conduite sur voie rapide, de nuit ou dans un environnement dégradé, par temps de pluie par exemple) (cf. critère n° 3.1)
- Copies des livrets d'apprentissage de trois élèves conducteurs ayant suivi une formation pratique d'une durée de 15 heures minimum en circulation (cf. critère n° 3.2)
- Copie de la liste à jour des enseignants et de la ou des personne(s) chargé(es) des relations avec les élèves (cf. critère n° 4.1)
- Copie, le cas échéant, du lieu et des conditions d'usage de la piste de formation à la conduite des véhicules deux-roues, hors circulation (le temps de déplacement entre ce lieu et l'école de conduite ou l'association, la capacité d'accueil du lieu, la disponibilité...) pour les formations aux catégories de permis de conduire suivantes : AM, A1, A2, A, ainsi que pour la conduite des véhicules de catégorie L5e (cf. critère n° 5.2)
- Adresse ou lien renvoyant vers le site ou la page Internet de l'établissement reprenant l'ensemble des informations devant être mises à la disposition du public (cf. critère n° 5.5)
- Copie du contrat passé avec l'organisme tiers indépendant ou, le cas échéant, copie du questionnaire de satisfaction (cf. critère n° 6.1)
- Déclaration sur l'honneur comportant des éléments déclaratifs

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA AUTOMATIQUEMENT REJETE

Avertissement : tout usage ou falsification de documents est puni d'UN AN d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Toute adhésion au label obtenue dans de telles conditions sera annulée.

La loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture où la demande a été faite.

Article 441-7 du code pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M. Mme

Nom de famille : BARRE

Nom d'usage :

Prénoms : Aurélien

Date de naissance :

Adresse :

Code postal

Ville :

Titulaire de l'agrément préfectoral n° : E 11 0500 5490

Déclare sur l'honneur m'engager à :

Transmettre chaque année une attestation à jour de la garantie financière (cf. critère n° 1.2)

Afficher les horaires des cours théoriques (cf. critère n° 1.4)

Proposer un rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices (cf. critère n° 1.5)

Soumettre à l'élève une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée, faisant apparaître le contenu de l'offre sur la base de l'évaluation, réalisée préalablement, et les coûts unitaires de chaque prestation complémentaire en cas de nécessité de dépassement de cette offre (cf. critère n° 2.1)

Assurer la traçabilité de l'assiduité des élèves à la formation pour les tiers légitimes (financeurs, parents, représentant légal...) qui en font la demande (cf. critère n° 2.4)

Utiliser systématiquement le livret d'apprentissage ou ses équivalents numériques (cf. critère n° 3.2)

Disposer de moyens pédagogiques en adéquation avec l'offre de formation (cf. critère n° 3.3)

Mettre en place la formation continue des enseignants de la conduite et de la sécurité routière par tous les moyens disponibles et répondant aux critères de la formation professionnelle tels que définis à l'article R. 6316-1 du code du travail (cf. critère n° 4.2)

Valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite ou supervisée pour le candidat de la catégorie B du permis de conduire (cf. critère n° 5.1)

Faire accompagner l'élève par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ou par un stagiaire en formation préparatoire au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière de la catégorie du permis de conduire concernée à chaque présentation à l'examen pratique, sauf circonstance dûment justifiée (cf. critère n° 5.3)

Établir et rendre disponible, à toute personne en faisant la demande, un bilan annuel sur une année glissante apportant diverses informations (taux de réussite, etc.) (cf. critère n° 5.4)

Exploiter les avis certifiés par un organisme tiers indépendant, recueillis de manière électronique, des élèves ou à défaut le questionnaire de satisfaction et mettre en place un processus d'amélioration continue.

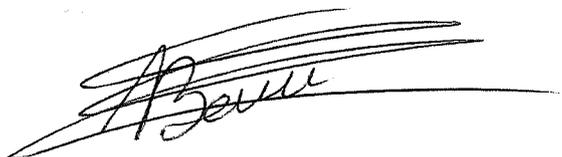
Rendre disponible, auprès des élèves qui en font la demande les avis rendus (cf. critère n° 6.2)

Gérer les réclamations (Permettre la manifestation des réclamations et les prendre en compte dans la mesure du possible) (cf. critère n° 6.3)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LES PIEUX....., le 30/11/2018.....

Signature de l'intéressé(e) déclarant sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Bouvier', written over a horizontal line.

Article 441-7 du code pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.